

# COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

98

ID : 056-215602335-20211108-DEL\_2021\_073-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2021

**PRÉSENTS** : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Marine BARDOU - Pierrick EZAN – Armelle LE FOURNIER – Alain LAVACHERIE - Georges ALBOUY – Patrick AVALLE – Christina CARBONNET SUEUR \_- Eric JEGOU - Myriam JEGARD - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

**ABSENTS EXCUSES** : Michèle BELLEGO – Anne Du BOISBAUDRY

**ABSENTE** : Rozenn ANTHOINE

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Marine BARDOU

### DÉLIBÉRATION N° 2021\_073 : Extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral

#### Préambule :

En 1975, création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est créé (établissement public rattaché au ministère en charge de l'environnement) :

- pour protéger les rivages (densité de population 2.5 fois supérieure à la moyenne nationale),
- pour protéger les milieux naturels et la biodiversité (fragilité naturelle)
- pour la mise en valeur des patrimoines remarquables

Les missions qui lui sont dévolues sont prévues à l'art L322-4 du code de l'environnement et consistent à :

- mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique, en partenariat avec les collectivités locales et sur une aire de compétence comprenant les cantons côtiers et rives des lacs de plus de 1000 ha

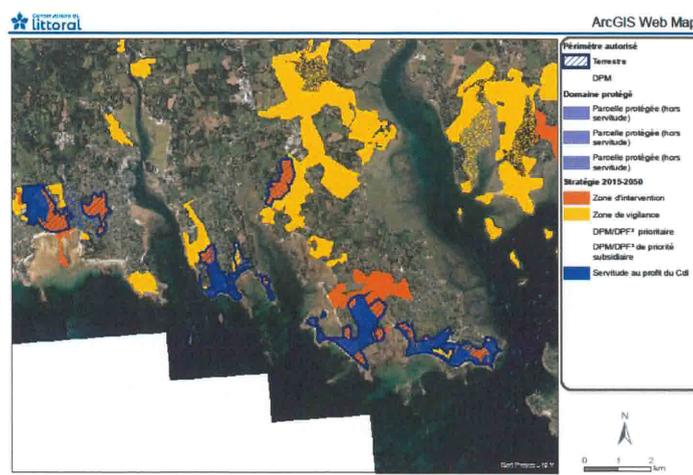
En Bretagne, le Conservatoire du Littoral c'est :

- 145 périmètres d'intervention validés représentant 29 000 ha dont 11 000 hectares acquis (en Morbihan : 37 sites – 8687 ha dont 2491 ha acquis)
- Plus de 250 conventions d'usages
- 60 gestionnaires et plus de 130 gardes du littoral
- 8 millions de visiteurs

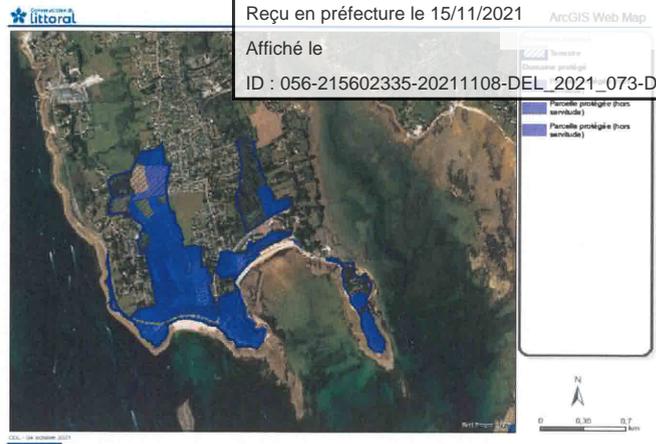
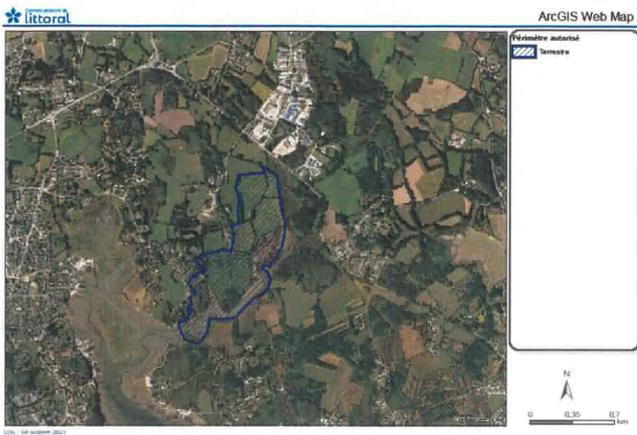
#### La situation sur Saint Philibert :

Actuellement, le périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral est de 76 hectares répartis sur 2 zones :

- Un périmètre de 49 hectares sur le secteur de KERYONDRE – KERCADORET et MEN ER BELLEC, dont 37 hectares acquis et protégés,
- Un second de 27 hectares sur le marais de KERIOLET



Envoyé en préfecture le 15/11/2021  
 Reçu en préfecture le 15/11/2021  
 Affiché le  
 ID : 056-215602335-20211108-DEL\_2021\_073-DE



**Proposition d’extension du périmètre**

La conservation des paysages de qualité et le maintien de la diversité des espaces constituent des enjeux forts et justifient l’extension du périmètre d’intervention foncière pour protéger les milieux naturels associée à celle de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Outre leur qualité paysagère, les milieux abrités par le contour du futur périmètre sont également d’une forte valeur patrimoniale.

Comme on peut le voir sur la photo aérienne, le périmètre projeté constitue deux véritables trames vertes et bleues bordées majoritairement par des zones urbanisées qui soumettent les zones naturelles à une forte pression.

La création de ce périmètre permettra au Conservatoire du littoral de se positionner à l’amiable ou par voie de préemption, par l’acquisition de parcelles que les propriétaires souhaiteraient vendre, afin de mener des actions de restauration et de gestion favorables à la préservation et le renforcement des qualités écologiques et paysagère. Cette intervention permet de préserver ces zones de l’artificialisation liée à la proximité de l’urbanisation, mais aussi de l’abandon entraînant une banalisation des milieux. Par ailleurs, ces deux espaces participent aux bassins versants des deux étangs, et à ce titre, la maîtrise des usages constitue un élément essentiel de la préservation de la qualité des eaux, de la gestion hydraulique, et des espèces présentes sur les milieux humides.

L’intervention du Conservatoire du littoral assure la pérennité des mesures de protection des milieux naturels et est en mesure de favoriser la gestion de ces espaces par des activités pastorales afin de conforter la présence d’espaces ouverts.



Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 056-215602335-20211108-DEL\_2021\_073-DE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** l'article L322-4 du code de l'environnement

Ci-dessus exposé, et entendu lors du précédent conseil municipal les explications du Conservatoire du Littoral, Le conseil municipal, par un vote à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral tel que présenté

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
François LE COTILLEC

